

OBJECTIF 2014

Calendrier financier	Calendrier politique
<p style="text-align: center;"><i>Première étape: 1999</i></p> <p>Création de la monnaie unique</p>	<p style="text-align: center;"><i>Première étape: 1999</i></p> <p>Création de la BCE: une fédération monétaire sans fédération budgétaire</p>
<p style="text-align: center;"><i>Deuxième étape: octobre 2010</i></p> <p>Recommandations de la <i>task force</i> Van Rompuy finalisées:</p> <p>a) <u>pour tous les Etats membres de l'UE</u>, au perfectionnement du marché financier intérieur et à la surveillance du système bancaire commercial par le BCE,</p> <p>b) <u>pour la zone euro</u>, à la fédération budgétaire</p>	<p style="text-align: center;"><i>Deuxième étape: été 2010</i></p> <p><i>Juillet</i>: Déclaration de Laeken II</p> <p><i>Octobre</i>: Pacte fédéral d'union indissoluble des peuples (finalité constitutionnelle, calendrier financier, calendrier politique) ouvert à ceux qui voudront</p>
<p style="text-align: center;"><i>Troisième étape: 2011</i></p> <p>Création d'un <u>Institut Fiscal et Budgétaire européen</u>, formé de hauts fonctionnaires issus des Ministères nationaux des Finances des Etats du Pacte, pour définir les outils (notamment un impôt et un Trésor public), les règles, les procédures et le champ (énergie, réseaux, recherche, environnement) de la politique budgétaire fédérale sans préjudice du fonctionnement normal des institutions de l'UE (agenda 2020, perspectives financières 2014)</p>	<p style="text-align: center;"><i>Troisième étape: 2011</i></p> <p>Création en janvier d'une <i>task force</i> Van Rompuy II pour explorer les voies et moyens de la participation des citoyens au chantier constitutionnel futur</p> <p>Recommandations en mai (fin du premier mandat de H. Van Rompuy)</p> <p>Création en juillet d'une troisième <i>task force</i> pour fixer le périmètre et définir les compétences de la fédération, son articulation avec l'UE, et le calendrier constitutionnel</p>
<p style="text-align: center;"><i>Quatrième étape: 2012</i></p> <p>Installation du <u>Trésor fédéral</u> sous l'autorité du Conseil et le contrôle du Parlement (en formations <i>ad hoc</i>)</p>	<p style="text-align: center;"><i>Quatrième étape: 2012</i></p> <p>Conclusions provisoires en juin</p> <p>Débats parlementaires nationaux</p> <p>Assises parlementaires en novembre</p>
<p style="text-align: center;"><i>Cinquième étape: 2014</i></p> <p>Le Trésor fédéral est placé sous l'autorité de la fédération à l'entrée en vigueur de la Constitution de la Fédération européenne (1/1/15)</p>	<p style="text-align: center;"><i>Cinquième étape: 2013-2014</i></p> <p>Recommandations finales de la <i>task force</i> en mai 2013</p> <p>Pré-campagne et campagne électorales européennes</p> <p>Elections en juin 2014 du Parlement européen: les élus des pays du Pacte ont un mandat constituant</p> <p>Travaux de la Constituante de juillet à décembre</p> <p>Entrée en vigueur de la Constitution le 1er janvier 2015</p>